

« L'illustre débauché » Jacques Vallée Des Barreaux : Un cas d'acceptation restreinte.

« L'illustre débauché » Jacques Vallée Des Barreaux: A case of restrict acceptance

Jean-Pierre Cavaille*

recebido: 01/2013
aprovado: 03/2013

Résumé : Le présent article consacré à Jacques Vallée Des Barreaux est une étude de cas visant à montrer ce que la notion d'acceptabilité peut avoir d'heuristique dans les travaux de sciences humaines et sociales. On prend ici en compte deux niveaux d'analyse, celui d'une œuvre poétique clandestine, où est adoptée une posture philosophique originale et radicale, mais composée aussi d'œuvres de circonstances plus convenues, et celui du personnage public Des Barreaux, fameux pour son comportement et ses propos scandaleux. Nous avançons la formule d'acceptabilité restreinte pour traiter de ces deux niveaux et de leurs relations. Des textes dont la publication sous nom d'auteur serait inacceptable, sont acceptés et rencontrent un public dans une clandestinité toute relative. Le personnage Des Barreaux, au comportement jugé scandaleux, apparaît parfaitement intégré à la vie curiale et mondaine et échappe à toute condamnation publique ; il est jugé acceptable dans les milieux et les lieux où il évolue. Parler d'acceptabilité restreinte nous permet de mettre en évidence que les limites de l'acceptable, dans les années mêmes de la reprise en main catholique de la France, étaient beaucoup plus lâches et élastiques qu'on ne pourrait l'imaginer.

Mots clés : Des Barreaux, Théophile de Viau, Acceptabilité, Libertinage, Athéisme

Abstract : This paper dedicated to Jacques Vallée Des Barreaux is a case study in order to emphasize the heuristic virtue of the notion of acceptability in social sciences and

* Docteur IUE-EHESS. Maître de Conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Centre de Recherches Historiques, Groupe de Recherche sur l'Histoire du Littéraire).

humanities. We take into account two levels of analysis : the first is a clandestine poetic production, where an original and radical philosophical posture is adopted, but which is also composed by more innocuous verses; the second is the public character of Des Barreaux, famous for his scandalous and outrageous behavior. We suggest the formula of restricted acceptability in order to deal with these two levels and their relationships. Texts whose publication in the author's name would be unacceptable are accepted and meet an audience in a relative clandestinity. Des Barreaux's character, whose behavior is considered scandalous, is fully integrated into the social life of the court and the high society in Paris and escapes public condemnation ; he is deemed acceptable in his familiar social places. Using the notion of limited acceptability allows us to highlight that the limits of what is acceptable in the same years of the hardening of the Catholic order in France was much looser and resilient than one might imagine.
Keywords : Des Barreaux, Théophile de Viau, Acceptability, Libertinism, Atheism

Jacques Vallée Des Barreaux (1599-1673) est un personnage surtout connu pour avoir été l'ami et, selon certaines sources, l'amant de Théophile de Viau. Mais au-delà de ses fréquentations et de ses mœurs douteuses, il est demeuré, à travers l'« historiette » que lui a consacrée Tallemant des Réaux et d'autres documents, comme une « illustre »¹ figure de débauché – jusqu'à incarner le type même du débauché mondain² – et d'impie³, mais aussi d'impie inconséquent, embrassant la dévotion dans la maladie et devant la mort. Son nom est enfin associé à une série de sonnets qui figurent dans les anthologies de poésie libertines, où se trouve esquissée une philosophie naturaliste radicale, qui rejette le christianisme avec véhémence, au profit d'un hédonisme brutal, exaspéré et désespéré.

Ces pièces, sans aucun doute possible, étaient tout à fait inacceptables eu égard aux critères de publication autorisée du XVII^e siècle ; plus encore après la condamnation du *Parnasse satyrique* en 1622 où se trouvait, entre autres, comme on le sait, un sonnet attribué à Théophile, incriminé pour son obscénité et son caractère blasphématoire⁴. On sait que les recueils imprimés de poésie licencieuse sont très nombreux dans les premières années du siècle. Ils deviennent plus rares et plus strictement clandestins à la suite de la condamnation du *Parnasse* et du procès de Théophile.

Imprimées de manière anonyme et clandestine à la fin de sa vie⁵, les poésies de Des Barreaux, aussi bien d'ailleurs les plus choquantes que les plus anodines, semblent avoir beaucoup circulé et on les trouve copiées séparément ou par séries en divers manuscrits⁶. A ce titre, elles représentent un exemple, parmi tant d'autres, de circulation restreinte, attestée dans les milieux lettrés, partout en Europe, entre XVI^e et XVIII^e siècle, de pièces, surtout versifiées, qui n'ont pas accédé à l'imprimé (d'ailleurs, il en est encore aujourd'hui d'inédits) ou bien alors de manière strictement clandestine.

Un public, dont il est assez difficile de définir les contours précis, existait pour cette littérature licencieuse extrêmement poussée, obscène, voire pornographique et impie, au moment où s'affirmait en France une intolérance de plus en plus affirmée pour l'expression de l'impiété et des obscénités, au nom, à la fois, des impératifs de la religion, du purisme linguistique et de la bienséance morale. On trouve de pareils recueils dans les fonds de manuscrits de nombreuses bibliothèques européennes.

Ces collections semblent ainsi à contre-courant des normes dominantes et contraignantes qui s'imposent aux publications imprimées autorisées. Tout à la fois, il faut bien voir que ces textes ne sont pas véritablement relégués, ni ségrégués. Il arrive souvent que, dans les mêmes recueils et collections, les pièces obscènes voisinent avec des choses tout à fait convenables qui auraient parfaitement pu être imprimées et l'on souvent été. Le fonds de Valentin Conrart, par exemple, conservé à la bibliothèque De l'Arsenal de Paris, qui, entre mille autres choses contient des manuscrits conservant des pièces attribuées à Des Barreaux (en particuliers les pièces sensées adressées à Marion de Lorme⁷) est à cet égard assez exemplaire. Les mêmes recueils de manuscrits rassemblent des poésies licencieuses, parfois très « poussées », en français et en italien, mais aussi des pièces galantes ou des vers de circonstances plus anodins⁸. Ils attestent, me semble-t-il, que la circulation de ces textes n'était le plus souvent pas réservée à des cercles fermés et étanche. Elle se confondait avec celle des pièces manuscrites de tous ordres (vers, prose, théâtre, pamphlets, lettres, chansons, factums, pièces d'histoire, etc.).

Il existait un milieu assez large, au confluent des productions mondaines et érudites, où circulaient ce type de textes, parmi tant d'autres, des réseaux d'amateurs qui n'étaient

pas, loin de là, constitués de personnages interlopes ou suspects : il n'est que citer les noms de quelques uns de ceux dans les fonds manuscrits desquels on trouve ce type de textes, comme par exemple, le protestant Conrart, de l'Académie française, ou les frères Dupuy, bibliothécaires du roi, dont la réputation était tout sauf sulfureuse, même s'ils fréquentaient toutes sortes de gens⁹. Le fait qu'ils collectionnaient ce type de pièces manuscrites, parmi toutes sortes d'autres, n'en fait certes pas des agents culturels subversifs, des promoteurs secrets d'une contre-culture, entendue au sens d'une culture d'opposition à la culture publique dominante. Cette dimension politique d'opposition structurelle et de subversion culturelle et politique assumée comme telle, est à peu près absente de ces espaces de production et de circulation, où l'on trouve pourtant de nombreux textes de satire ou de critique politique, comme les mazarinades par exemple. Les collectionneurs qui possèdent, entre autres, des textes libertins, peuvent bien sûr apparaître, conjoncturellement, comme des opposants, mais cela ne permet nullement de considérer que leur collections de textes clandestins soient l'expression d'une contre-culture, en rupture avec la culture dominante. Par contre il est facile de montrer que certaines de ces pièces, comme les poésies « philosophiques » de Des Barreaux, sont, elles, on ne peut plus subversive et relèvent bien de ce que nous appellerions aujourd'hui culture souterraine (*underground*) ou contre-culture¹⁰.

Il est cependant possible de parler à l'égard de ce type de production, d'acceptabilité restreinte ou limitée à des espaces de publication réservés, puisque ces textes ne sont tolérés, ou jugés acceptables, que dans une semi-clandestinité¹¹.

Le passage à l'imprimé non autorisé, à l'imprimé clandestin, ne modifie pas substantiellement ce dispositif, même s'il élargit sans doute considérablement le public et renforce de fait leur acceptabilité, surtout, comme c'est le cas pour Des Barreaux, les pièces les plus compromettantes sont publiées en compagnie de textes tout à fait acceptables.

Cela est tout particulièrement le cas du *Recueil de pièces nouvelles et galantes*, où paraissent en 1667 bon nombre des poésies de Des Barreaux tant « philosophiques » qu'amoureuses ; une belle réalisation in 12, en deux volumes (le premier avait déjà été publié en 1663), portant le nom du fameux Pierre Marteau à Cologne, mais en vérité due à Jean Elzevier à Amsterdam¹². Il contient tout un ensemble de pièces

en prose et en vers dont le seul point commun semble avoir été le fait, comme le dit le libraire, qu'elles ont couru précédemment sous la forme manuscrite et sont recherchées des « curieux »¹³. On y trouve ainsi des œuvres très disparates, signées et anonymes, qui, pour les raisons les plus variables, ne semblent pas pouvoir bénéficier d'une publication autorisée : le *Voyage* de Chapelle et Bachaumont, dont c'est là la première édition, y côtoie l'allégorie galante de l'abbé Paul Tallemant (*Le Voyage à l'île d'amour*), la lettre de Scarron à Fouquet sur ses démêlés avec Boileau, l'élegie de La Fontaine pour l'intendant Fouquet incarcéré, une partie des satires de Boileau (du reste déjà parues l'année précédente), des lettres de M^{me} de Motteville, des pièces de M^{me} de la Suze, de M^{me} de Scudéry, de Pellisson, etc. Toutes ces pièces sont produites à la cour de Louis XIV ou dans une relation de grande proximité avec celle-ci et, selon les textes, on est amené à supposer des motifs différents à leur relégation (ou promotion) à la publication clandestine : raisons politiques, atteintes aux bonnes mœurs et à la bienséance, voire en de rares cas à la religion, nomination et éventuellement compromission publique de personnages importants, qualité et sexe des auteurs répugnant à la publication...

Mais certaines de ces pièces semblent *a priori* ne présenter aucun caractère transgressif ou offensant (des vers de louanges au roi ou à Colbert par exemple), et ne doivent sans doute leur présence dans ce double recueil qu'au fait qu'elles jouissaient d'une certaine réputation sans avoir été jusque là imprimées, ou ne l'étant que depuis peu et conservant de ce fait « les attraits de la nouveauté » (Boileau en particulier).

On voit ainsi à quel point les poésies de Des Barreaux sont alors, de fait, par leur mode même de publication, intégrées au flux de la production de pièces mondaines et curiales, ce qui n'enlève rien pour autant à leur caractère indubitablement subversif. Mais cet environnement éditorial, contribue évidemment à caractériser l'acceptabilité restreinte qu'on essaie d'analyser ici, qui est en fait caractérisée par une certaine amplitude et souplesse.

Les observations précédentes ne valent pas seulement pour la production et la circulation des textes, mais aussi bien, et même *a fortiori*, pour la parole et pour les comportements, bien qu'il faille toujours soigneusement distinguer l'acceptabilité des

textes de l'acceptabilité des pratiques et actions dont traitent les textes, selon le fameux mot de Théophile se défendant contre ses accusateurs : « Faire des vers de Sodomie ne rend pas un homme coupable du fait ; poète & pederaste sont deux qualitez différentes » (*Apologie de Théophile*).

Justement, nous verrons qu'il est question, entre autres choses, de sodomie dans la réputation de Des Barreaux en relation avec Théophile. Les vers attribués à Des Barreaux qui nous ont été conservés sont à peu près exempts d'allusions à la sodomie mais, par contre, sa poésie comprend une série de pièces de la plus grande irrégularité, voire d'un athéisme consommé.

C'est la circulation de ses vers, le fait qu'ils aient été copiés à la main et imprimés de manière strictement clandestine, que nous envisageons donc comme un cas d'acceptabilité restreinte d'énoncés dont la publication autorisée – la proposition d'un livre imprimé où figure le nom de l'auteur, avec privilège, dédicace, etc. –, était sans nul doute jugée inacceptable.

Mais le cas Des Barreaux offre une autre dimension : à la différence de ses écrits licencieux et impies, confinés à la clandestinité, il était lui-même un personnage public, un personnage connu, sur lequel courut dès sa jeunesse et tout au long de sa vie, chansons, épigrammes, vers satiriques et anecdotes de toutes sortes. Il était un personnage à la réputation sulfureuse, et sinon proprement scandaleux, en tout cas connu pour avoir suscité, à de nombreuses reprises, des scandales ponctuels. Mais il n'a jamais été inquiété sérieusement par la justice ni ne semble avoir subi le moindre ostracisme social dans les espaces qu'il fréquentait, en particulier à la cour¹⁴. Et cela est aussi extrêmement intéressant dans le cadre de notre analyse : le fait qu'il ait été largement accepté – non ostracisé, non relégué, non marginalisé, non réprimé par ses contemporains – qui pourtant, tous, absolument tous ceux qui se sont prononcés à son sujet, le décrivent comme un personnage coutumiers d'actes et de paroles scandaleuses.

On peut se demander pourquoi. La première réponse qui vient à l'esprit est évidemment l'invocation du statut social : Des Barreaux est issu d'une riche et puissante famille de robins, une vieille famille de magistrats issue d'Orléans ; lui-même a exercé un temps la magistrature en achetant en 1625 une charge de conseiller et en s'en acquittant de la manière plus que désinvolte, si l'on doit croire à ce que l'on en raconte¹⁵.

On rappelle toujours quelques éléments sulfureux dans sa généalogie : son grand père, Jacques Vallée, qui fut intendant des finances¹⁶, dont on a dit qu'il était mort athée à Orléans et surtout son grand oncle, Geoffroy Vallée, mort sur le bûcher en 1574, pour avoir écrit la *Beatitude des chrestiens ou le Fleo de la Foy*, opuscule taxé d'athéisme. Mais cela ne faisait pas des Vallée une famille maudite, absolument pas. Elle était et elle est demeurée une grande et puissante famille de robins, parfaitement intégrée à la cour et dans l'appareil d'État.

Des Barreaux bénéficiait d'ailleurs de très fortes protections, en particulier celle de Gaston d'Orléans, le frère de Louis XIII ; il devait donc être considéré comme intouchable, ou du moins comme très difficile à atteindre. Mais cela ne suffit pas, et il faut pousser l'analyse, qui conduit en fait nécessairement à constater que la tolérance factuelle de la déviance dans la société parisienne, urbaine et curiale du XVII^e siècle, était beaucoup plus importante que ne laisse penser le rigorisme moral qui s'affiche à l'époque dans un nombre incalculable d'ouvrages de piété. Mais, il existe, certes, un lien fort entre cette tolérance et le statut social des déviants, comme il est facile de le montrer. C'est ainsi que nous comprenons par exemple les conseils d'un médecin à son fils par Guy Patin, enjoignant son destinataire de se tenir loin du libertinage des grands. Un simple fils de médecin ne pouvait certainement pas bénéficier de la même impunité que le petit fils d'un intendant des finances.

Ainsi, Des Barreaux présente-t-il un double cas d'acceptation et d'acceptabilité, à deux niveaux distincts : des écrits clandestins, protégés par leur semi-clandestinité, et un personnage public, tout sauf isolé, parfaitement intégré à la vie curiale et mondaine. Il est d'autant moins isolé qu'il appartient à un ou plusieurs réseaux d'amis, tous, peu ou prou, aussi accusés de déviance (et/ou qui font comme lui ostentation de leur propre déviance), mais qui jouissent eux-mêmes largement d'une impunité légale et d'une tolérance sociale, du fait de leur poids social, mais peut-être aussi du fait – c'est-ce qu'il faut examiner –, que les limites de l'acceptable étaient dans la société française du XVII^e siècle, en régime chrétien (dans les années mêmes de la reprise en main catholique de la France), beaucoup plus lâches et élastiques qu'on ne l'imagine. Mais sans doute ne faut-il pas parler de la « société française » en général, pure abstraction, mais de lieux sociaux spécifiques, où il semble en

effet, qu'à certains moments la tolérance des discours et des comportements aient été beaucoup plus ample qu'on ne serait enclin à le croire : la cour en particulier, mais aussi les (certains) cabarets, certains hôtels particuliers, voire maisons bourgeoises, etc.

Nous avons évoqué l'appartenance de Des Barreaux à des réseaux de personnages considérés comme déviants. Il s'agit, en particulier, dans les années de sa maturité, de tout un groupe qui gravite autour de Gaston d'Orléans et de Gaston lui-même, du moins avant sa « conversion » dans les années 1650 : des aristocrates de la robe et de l'épée, comme Bardouville, Aubijoux, Fontrailles, Rivière, Coulon, Blot, Saint-Pavin, Félix de La Mothe Le Vayer (frère de François), Valliquerville, etc.¹⁷ Autant de noms convoqués par Pintard dans son livre *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVIIe siècle*¹⁸. Ces gens là, désignés en effet comme « libertins » ou « esprits forts », sont aussi parfaitement intégrés, pour la plupart, à la cour et à la ville, et surtout, ils font partie sans nul doute de ce que l'on appellerait en termes marxistes, la classe dirigeante.

Nous examinerons tour à tour, fort de notre fragile distinction entre la publicité du personnage et la clandestinité ou la semi-clandestinité des écrits, l'image de l'homme et ses écrits, qui correspondent tout à fait au personnage public et font sans aucun doute partie de la construction de sa réputation, tout en étant maintenu dans un statut de clandestinité relative. La distinction est donc analytique, mais correspond à une réalité qu'il nous intéresse de mettre en lumière : les écrits sont moins acceptables que le personnage, son comportement et ses actes, alors qu'ils font partie du comportement et des actes. On devrait dire : les écrits sont, parmi ses actes, ceux qui sont jugés les moins acceptables dans la perspective d'une publication autorisée et auctoriale, de sorte qu'ils sont réduits à une publication réservée, considérée comme acceptable en tant que réservée. Il est significatif que ses vers paraissent dans un imprimé non autorisée, en 1667, de manière anonyme. Ce paradoxe, sans doute, n'en est-il pas un : la réputation, on l'a vu, est elle-même contenue essentiellement dans des voies de publication réservées, semi-clandestines – elle n'est pas mise en accusation dans des écrits publics autorisés. C'est en ceci qu'elle est acceptable, comme les écrits supposés du personnage, en tant que la publicité qui leur est faite, est contenue, moins dans l'étendue sa diffusion, que par sa nature de publication, non

officielle, privée de la caution que seule l'autorité publique peut apporter.

L'historiette de Tallemant

Nous prendrons l'historiette de Tallemant comme fil rouge : elle est écrite du vivant de Des Barreaux, probablement vers 1657, à l'exception de la dernière phrase rajoutée après sa mort¹⁹.

La première chose qu'il faut signaler est que l'auteur des *Historiettes* écrit lui-même dans la perspective d'une diffusion manuscrite restreinte. Bien des informations qu'il donne et des considérations qu'il en tire, s'inscrivent dans le cadre de l'acceptabilité restreinte dont nous voulons parler : « Je prétends dire le bien et le mal, sans dissimuler la vérité, et sans me servir de ce qu'on trouve dans les Histoires et les Mémoires imprimés. Je le fais d'autant plus librement que je sais bien que ce ne sont pas choses à mettre en lumière, quoique peut-être elles ne laissassent pas d'être utiles. Je donne cela à mes amis qui m'en prient »²⁰. Il y a donc d'un côté les histoires et mémoires imprimés, qui contiennent les choses publiables, et de l'autre les historiettes, dont tout le contenu provient de conversations privés et des souvenirs de l'auteur. L'objectif est bien de communiquer des informations jugées par l'auteur lui-même comme non publiables.

Dans l'historiette qui lui est consacrée, Des Barreaux est présenté comme un débauché, dévergondé dès son plus jeune âge par Théophile et ses amis : « ayant perdu trop tôt son père, il se mit à fréquenter Théophile et d'autres débauchés, qui lui gâtèrent l'esprit, et lui firent faire mille saletés. C'est à lui que Théophile écrit dans ses lettres latines, où il y a à la suscription : *Theophilus Vallaeo suo*. On ne manqua pas de dire en ce temps-là que Théophile en étoit amoureux, et le reste. ». Le Jésuite Garasse écrit dans ses *Mémoires* que les lettres latines de Des Barreaux à Théophile, retrouvées lors de la fuite de celui-ci en Angleterre, étaient suffisantes, n'eût été son jeune âge, à lui faire subir la même peine qu'à son grand-oncle²¹. Une lettre du procureur général Mathieu Molé à Dupuy, écrite peu après l'arrestation de Théophile (1^{er} octobre 1623), semble confirmer l'accusation, si l'ami dont il est question est bien Des Barreaux : « Vous savez la peine que j'ai toujours eue de celui de l'esprit

duquel on a trouvé les lettres, combien de fois j'ai accusé son libertinage » et il signale, apparemment pour s'en plaindre, que « ces lettres ont été montrées à tout le monde »²². Cela prouve qu'à 24 ans Des Barreaux a déjà une solide réputation, mais aussi qu'il est visiblement protégé par celui-là même qui allait faire son procès à Théophile, eu égard probablement à son rang et à sa famille. Du reste, en 1623, Garasse, dans sa *Doctrine des beaux esprits*, ne cite jamais nommément Des Barreaux ; il ne le dénonce pas publiquement, à la différence de Théophile, alors qu'il fait sans doute allusion à lui, pour des allégations de mécréance²³.

Tallemant ajoute que « quelque temps après la mort de ce poète, en une débauche où étoit le feu comte du Lude, des Barreaux se mit à criailier, car ç'a toujours été son défaut, le comte lui dit en riant : 'Ouais, pour la veuve de Théophile, il me semble que vous faites un peu bien du bruit.' ». Il gardera cette réputation assez longtemps: par exemple dans le recueil de vaudevilles manuscrits : *Les Roquentins de la cour*, qui porte la date de 1634, on lit, toujours à propos de sa liaison supposée avec Théophile (mort pourtant depuis huit ans) : « Du vilain plaisir de la vie/ Que l'on nomme Sodomie/ Le Conseiller Des Barreaux/ Y sait tous les plaisirs nouveaux ».²⁴ Les mêmes vaudevilles l'accusent ensuite de pratiquer la sodomie avec sa maîtresse : « Des Barreaux aime la Mesliant / Mais vous ne sçavez pas comment/ Il la caresse par derrière/ Théophile luy dit en mourant/ Qu'il luy faisoit une prière/ à craindre toujours le devant »²⁵ Cela est une allusion limpide au fameux sonnet de Théophile dans le *Parnasse satyrique* évoqué plus haut.

Tallemant évoque ensuite sa relation attestée avec Marion de l'Orme, le rendant responsable de l'éducation sexuelle de celle qui allait devenir la courtisane de haut vol que l'on connaît. Il existe bien des échos de cette liaison, souvent perçue à travers le prisme de la série de poèmes à travers lesquels Des Barreaux a mis en scène cette liaison, ou du moins qui sont considérés ainsi par ses contemporains qui les notent. Il évoque en particulier la convoitise de Richelieu à l'égard de son amante, elle aussi renseignée par d'autres sources. Tout ce corpus en tout cas tend, par la forme et par le sujet des vers, et par l'aventure qu'ils sont sensés évoquer, à maintenir Des Barreaux dans la norme de la galanterie néo-pétrarquiste, évidemment hétérosexuelle, qui convient parfaitement au jeune

aristocrate qu'il est, pour lequel l'activité de versification est aussi et peut-être d'abord l'affirmation d'une identité sociale.

Mais Tallemant, à son habitude, raconte l'aventure avec la plus grande crudité, prodiguant des détails scabreux sur les lieux et les modalités des rencontres (« il fut huit jours caché chez elle dans un meschant cabinet où l'on mettoit du bois : là elle lui apportoit à manger, et la nuit il alloit coucher avec elle »), évoquant aussi les avortements à répétition de la jeune fille, dont il affirme aussi qu'elle eu un fils du poète. La figure qui ressort est encore alors celle du débauché impénitent, qui « mit Marion à mal ». On peut aussi noter que le récit de Tallemant est largement complice des turpitudes qu'il décrit, lorsqu'il rapporte par exemple l'anecdote de la petite nièce de Marion qui avait dit : « J'ay veu M. Des Barreaux coucher dans cette salle avec ma tante mais il n'y avoit rien de fait s'il couchoit debout ».

La débauche sexuelle, d'ailleurs au fond bien commune (n'eut été la réputation que Marion De Lorme se fit plus tard), s'accompagne surtout de l'impiété, à vraie dire aussi suspecte que véhémence :

Des Barreaux a toujours été impie ou libertin²⁶, car bien souvent ce n'est que pour faire le bon compagnon. Il le fit bien voir dans une grande maladie qu'il eut, car il fit fort le sot et baisa bien des reliques. Quelques mois après, ayant ouï un sermon de l'abbé de Bonzez [Bourzeis], il lui fit dire par madame Saintot qu'il vouloit faire assaut de religion contre lui. « Je le veux bien, répondit l'abbé, à la première maladie qu'il aura ».

Plus bas, Tallemant dit que, au moment où il écrit, Des Barreaux « prétend qu'il ne fit le bigot à sa maladie que pour ne pas perdre quatre mille livres de rente qu'il espéroit de sa mère », qui était fort bigote. Mais le texte se termine par une phrase disant que le poète « a eu tout le loisir de chanter la palinodie ; il a bien fait le fou en mourant, comme il le faisoit quand il étoit malade », c'est-à-dire en bon chrétien²⁷.

Il existe en effet plusieurs textes évoquant cette mort chrétienne et attestant de ses relations avec un moine carme, avec lequel il avait des entretiens spirituels, mais aussi compagnon de table et de boisson. D'où le bon mot attribué à Chapelle faisant état d'un « quart de conversion » (*Menagiana*)²⁸.

Voilà, en tout cas, qui fait partie de la figure de Des Barreaux, telle qu'elle se constitue de son vivant et telle qu'elle va rester : impie lorsque il est en bonne santé, mais à nouveau religieux dès qu'il est malade. Sur ce sujet, il existe plusieurs pièces en vers : Saint-Pavin déclare : « Malade, il est homme de bien:/ En pleine santé, grand impie »²⁹. Selon une épigramme anonyme : « Des Barreaux nous dit en ce lieu / Qu'il ne croit ny Diable ny Dieu / Mais c'est pure bravade/ Il y croit quand il est malade »³⁰.

Il fit lui-même un sonnet très célèbre sur sa conversion, qui porte dans un manuscrit la mention suivante : « Sonnet (...) qu'il prononça avant de recevoir le Saint-Viatique ».

Sur la base de cette réputation Pierre Bayle (dans son *Dictionnaire historique et critique*, à l'entrée « Des-Barreaux »), à la fin du siècle, fit alors de Des Barreaux le type même de ce qu'il appelle l'athée de « débauche », dont l'athéisme n'est que de parade et de posture, qu'il oppose à l'athée accompli ou « de système », vertueux, discret et conséquent, comme put l'être Spinoza.

Suit, dans l'historiette, une série d'anecdotes colportées au sujet de scandales ponctuels perpétrés par Des Barreaux, presque toujours en relation avec l'absorption immodérée de la boisson (quant à elle parfaitement acceptée, la consommation d'alcool n'est pas un point de fixation dans la dénonciation du libertinage, elle est une sorte d'élément du décor ; une vie désordonnée se doit d'être alcoolisée).

Ces actes nous paraissent soit dérisoires, soit graves, mais ils sont tous mis sur le même plan par Tallemant, qui invoque l'insolence et l'ivrognerie. Ainsi, lors de son voyage en Italie, il aurait découvert une gondole fermée, un acte apparemment jugé des plus transgressifs à Venise, et il se serait fait battre pour cela³¹. Une autre fois, il fut battu dans un bal par un domestique qu'il avait humilié en lui arrachant la perruque et il reçut de tels coups qu'il manqua être trépané³².

D'autres scandales sont plus conséquents, où l'on retrouve l'impie de façade. Il s'agit de scènes blasphématoires dans des lieux de culte ou devant des religieux, sans discrimination de confession :

Un jour qu'il avoit bu, il vit un prêtre qui, portant *corpus Domini*, avoit une calotte ; il s'approcha de lui, jeta sa calotte dans la boue, et lui dit « qu'il étoit bien insolent de se couvrir en présence de son Créateur ». Le

peuple s'émut, et sans quelques personnes de considération qui le firent sauver, on l'eût lapidé.

Lui et son grand ami l'abbé Picot³³,

[...] passèrent à Montauban et dans le temple de ceux de la religion ils se mirent, un jour de prêche, à chanter des chansons à boire au lieu de psaumes. Ils ne pouvoient pas être ivres, car c'étoit à huit heures du matin. Sans un M. Daliez³⁴, galant homme de ce pays-là, on les alloit jeter par les fenêtres.

L'été suivant, il fut en grand danger d'être assommé par des paysans en Touraine. Il étoit allé voir un de ses amis à la campagne, chez lequel il vint coucher deux Cordeliers. Il dit au maître du logis qu'il vouloit faire l'athée, pour rire de ces bons pères ; il n'eut pas grand'peine à cela, et dit tant de choses que les religieux dirent qu'ils ne logeroient point sous même toit que ce diable-là, et s'en allèrent chercher gîte chez le curé. Les villageois en eurent le vent et cette nuit-là, par malheur pour des Barreaux, les vignes ayant été gelées³⁵, ils crurent que c'étoit ce méchant homme qui en étoit la cause, et se mirent à l'assiéger dans la maison de leur seigneur même ; ils s'y opiniâtèrent si bien qu'on eut de la peine à faire sauver le galant homme, qu'ils poursuivirent assez longtemps.

Ce sont là des scènes typiques, que l'on retrouve assez souvent dans les *Historiettes* de Tallemant et, sous des formes proches, dans les romans comiques : les *États et empires du soleil* de Cyrano, les *Aventures de Dassoucy*, et d'abord, bien avant eux, *La Première journée* de Théophile, qui relate longuement un épisode où l'ami du narrateur Clitiphon refuse de s'incliner dans la rue devant un prêtre portant le saint viatique et manqua d'être lynché. Les commentateurs ont eu vite fait de voir Des Barreaux dans ce Clitiphon (pourtant huguenot dans le récit) et d'identifier la scène avec celle de la calotte du prêtre jetée dans la boue³⁶.

Mais la documentation judiciaire décrit aussi des scènes similaires et l'on en trouve justement une dans les actes du procès de Théophile. Le poète aurait commis un scandale à Saint-Affrique en 1615, en tenant publiquement des « propos impies et abominables, et entre autres disoit que la sainte Vierge mère de Dieu estoit une puttain et ceux que l'on disoit estre saintz et saintes en paradys estoyent ces maquereaux ». Il ne

s'en tira, affirme le témoin, que par l'intervention du vicomte de Panat, ami du poète, gouverneur de la ville.

C'est encore une scène similaire, quoique moins grave, que relate la gazette versifiée de Loret en 1653 au sujet d'un esclandre de Coulon et de Fontrailles, qui dans un carrosse parti de Tours, auraient « défroqué » des moines feuillants et insulté des « dames sans reproche ». Cet épisode est présenté comme la cause de leur disgrâce auprès de Gaston, désormais converti³⁷.

Toutes ces scènes présentent à peu près la même trame narrative : le « libertin » crée un scandale public en s'en prenant aux choses de la religion par la parole ou par les actes, en présence d'une populace, c'est-à-dire d'un peuple de basse extraction, qui manifeste sa superstition et cherche à lyncher le fauteur de trouble, qui n'est sauvé *in extremis* que par l'intervention de personnes de qualité, complices ou non.

On peut bien sûr se demander quelle est la part de réalité de cette scène sans cesse répétée (on aurait tort cependant de considérer qu'elle est nulle), mais elle montre en tout cas une chose : ce qui est ou plutôt serait inacceptable pour le peuple, est sinon accepté, du moins considéré, de fait, comme ne méritant ni la vindicte populaire, ni les foudres de la justice par des personnes mieux nées. Cela, sans doute, par solidarité nobiliaire, mais aussi pour des raisons culturelles : l'aristocratie aurait les idées plus larges, et ne se scandaliserait pas autant, au moins pour des faits perpétrés justement face à une populace ; ce qui veut dire surtout que certains actes blasphématoires sont minimisés par les témoins de qualité parce qu'exécutés devant un public populaire, qui seraient par contre beaucoup plus graves si l'autorité publique de grands personnages était ouvertement mise en cause. Mais, on trouve tout de même, là-dedans, l'idée que la scène du blasphème est proprement comique, parce que destinée choquer les ploucs.

Notons en outre que ces scandales ont lieu presque toujours lors de voyages, en des lieux où le « libertin » est éloigné de ses séjours habituels, ce qui est une donnée, du reste, qui n'est pas si facile à interpréter (à savoir s'il surveille plus sa conduite lorsqu'il est chez lui, à Paris par exemple, ou s'il y évolue dans un milieu où le scandale est beaucoup plus difficile à provoquer).

Les textes qui le dépeignent *in situ*, en société, dans sa société, à la cour ou à la ville, au bal, à table, au cabaret, avec ses amis ou non, évoquent certes ses débordements, mais plutôt

pour en faire avant toute chose un débauché, un buveur, particulièrement extraverti, provocateur, « criailleur », colérique, grand débiteur de « balivernes », surtout vers la fin de sa vie (Chorier, Tallemant, etc.) dont l'impiété publique est minimisée par le fait qu'elle ne serait justement que de façade, comme l'écrit Chorier (l'auteur des très libertins *Dialogues de la pseudo Sigée*) : « Au sujet de la foi, il se mentait à lui-même : il ne croyait pas en sa propre imposture », etc.)³⁸

Chorier reconnaît pourtant par ailleurs son érudition et son savoir. C'est là d'ailleurs un point très intéressant : il apparaît que Des Barreaux était féru de philosophie. Comme Naudé, il avait fait le voyage en Italie pour suivre les cours de Cremonini (ainsi que le relèvent plusieurs contemporains, comme Falconet et Patin³⁹), et une lettre latine de Théophile à Luillier de l'automne 1625 atteste qu'il s'adonne à des lectures et des spéculations sur « l'origine du monde »⁴⁰, très probablement matérialistes (c'est d'ailleurs une lettre de Théophile que l'on ne cite jamais, et qui atteste pourtant, à notre avis sans aucun doute possible, que malgré la prison et ses soi-disant palinodies et repentances, le poète est toujours un esprit entièrement dégagé de la religion chrétienne). Des Barreaux est en fait un érudit qui possède des compétences en langues anciennes, en science, en philosophie (n'oublions pas qu'il est un élève de la Flèche, c'est là qu'il a connu Descartes). Cela peut d'ailleurs se déduire de la cohérence spéculative de ses poésies dites « libertines ». Mais les contemporains n'insistent guère sur cet aspect des choses, qui donnent tout de même un certain poids à sa déviance. En vérité, ils semblent plutôt s'en moquer ; cela ne les intéresse guère, et surtout convient mal au personnage « d'illustre débauché », tel qu'il est construit et tel qu'il se présente lui-même.

Mais il y a aussi autre chose ; il semble avoir possédé, selon Chorier, un talent particulier pour se rendre acceptable tout en tenant des propos inacceptables :

il y avait chez lui, à la fleur de son âge, un enjouement, une aménité, de sorte que beaucoup des inepties qu'il disait dans sa folie sur la nature des choses n'étaient pas sans urbanité, ni sans charme. Les ignorants étaient étonnés, stupéfaits : de ce fait, ils aimaient l'entendre parler, et pourtant ils s'indignaient que l'on eût l'audace perverse d'entreprendre, étant donné le sujet, ce que l'on n'eût pas même pensé sans déshonneur⁴¹.

Ainsi, si nous lisons bien ce passage difficile, Des Barreaux aurait eu le don de prononcer ses énoncés les plus scandaleux sur un ton et d'une façon qui lui conservait, malgré tout, la sympathie des auditeurs.

Un dernier passage de Tallemant, qui porte sur la réputation présente d'un Des Barreaux vieilli constitue une bonne transition avec ses poèmes :

Bien loin de s'amender en vieillissant, il fit une chanson où il y a : « Et, par ma raison, je butte /A devenir bête brute. ». Il prêche l'athéisme partout où il se trouve, et une fois il fut à Saint-Cloud chez la du Ryer passer la semaine sainte, avec Miton, grand joueur, Potel, le conseiller au Châtelet, Raincys, Moreau et Picot, pour faire, disoit-il, leur carnaval⁴².

Autrement dit, Des Barreaux est toujours le même, prêchant l'athéisme en tous lieux, ce qui implique qu'en tous lieux on le laisse prêcher sans s'en émouvoir plus que cela... L'athéisme, exprimé par les énoncés oraux et écrits – ses poésies – de l'homme Des Barreaux (n'oublions pas que l'historiette est écrite du vivant de Des Barreaux) est de notoriété publique, et jugé comme tel acceptable. On peut noter cependant que, de cela, il est presque toujours question, dans des écrits *non publiés* au sens d'une publication formelle : dans des chansons qui courent par les rues et dans les tavernes, et enfin des textes et des lettres privées. Ainsi Des Barreaux évite-t-il, jusqu'à la fin, le scandale public, la diffamation publique de son nom ; une mise en accusation publique et autorisée qui aurait obligé la puissance publique d'intervenir, comme cela fut le cas pour Théophile.

Or, précisément, ses propres textes, ses poésies, appartiennent à cet espace réservé, cet espace de communication restreinte, dans lequel ils sont acceptés et recherchés. Évidemment, comme ils sont semi-clandestins, ils ne sont pas avoués par l'auteur, et pas mal d'incertitudes demeurent sur la paternité de certains d'entre eux. Cependant, un ensemble de sonnets dits « libertins » lui sont attribués dans les manuscrits, qui possèdent une unité lexicale et stylistique suffisante pour que l'on puisse raisonnablement penser qu'il en est bien l'auteur.

L'œuvre transgressive de Des Barreaux

Deux vers d'une chanson attribuée à Des Barreaux, on l'a vu, sont cités par Tallemant : « Et, par ma raison, je butte /A devenir bête brute »⁴³. C'est-à-dire, littéralement, je me propose comme but, en usant de ma raison, de devenir « bête brute » ; « brute », pour dire dépourvu de raison. Il s'agit d'ailleurs d'une démarche beaucoup plus radicale que le « simple » athéisme, qui fait bien sûr le plus souvent bon ménage avec la raison ; une démarche qui consiste en un projet d'auto-annihilation de la raison, *a fortiori* athée. C'est du moins l'analyse doctrinale que l'on en peut faire, qu'il ne faut pas séparer de la rhétorique de la dérision et de la provocation qui s'y trouve engagée.

Ces deux vers sont bien connus, parce qu'ils sont évoqués par Pascal dans ses *Pensées* : « Les uns ont voulu renoncer aux passions et devenir dieux, les autres ont voulu renoncer à la raison et devenir bête brute » et Pascal ajoute alors le nom de Des Barreaux (Lafuma 410). Celui-ci incarne pour Pascal le « libertin » misologue, qui voudrait être un animal dépourvu de raison pour échapper à la conscience de la misère et de la grandeur de l'homme, mais ne le peut pas.

La pièce dont sont tirés les deux vers cités par Tallemant est perdue. Par contre, on possède de lui un sonnet, qui porte comme incipit : *Qui addit scientiam addit et laborem* (« Qui augmente son savoir, augmente sa peine », *Ecclésiaste*, 1, 18) où Des Barreaux déclare : « Je me dégrade de raison,/ Je veux devenir un oison,/ Et me sauver dans l'ignorance// En beuvant toujours du meilleur,/ Celuy qui croît en connaissance/ Ne fait qu'accroistre sa douleur ». Ce faisant, Des Barreaux s'inscrit en faux par rapport à tradition philosophique la plus diffuse parmi ceux que l'on nomme les libertins, composé éclectique d'inspiration stoïcienne et épicurienne, pour laquelle l'usage de la raison conduit le sage à une vie selon la nature. Toute une tradition, avec Montaigne, insistait du reste sur la présence de la faculté rationnelle chez l'animal lui-même, de sorte que la réhabilitation de l'animal n'impliquait nullement le déni de la raison.

Pour Des barreaux, au contraire, la raison est la source de tous les maux. C'est elle qui excite toutes les passions destructrices : « Le regret du passé, la peur de l'avenir,/ Le chagrin du présent, penser qu'il faut finir/ Qui nous livre en vivant les assauts les plus rudes,// Les crimes que commet le fer

et le poison, Les larmes, les soupirs, et les inquiétudes,/ Ce sont de beaux présents que te fait ta raison »⁴⁴

Aussi Des Barreaux cherche-t-il plutôt à atteindre un naturalisme de type cynique, rejetant les artifices du logos créateur de lois et de contrainte, et se donne comme but une ignorance de type pyrrhonienne, celle par exemple du pourceau sur le bateau pris par la tempête que Pyrrhon prend comme modèle de conduite (Diogène Laërce repris par Montaigne⁴⁵), auquel il associe des préceptes néo-épicuriens, qui oscillent entre l'hédonisme élégiaque de la *Première journée* de Théophile (Des Barreaux lui-même écrit, « J'ay toujours assez eu le goust des bonnes choses,/ J'ayme à voir le Soleil et l'incarnat des roses »⁴⁶) et la brutale injonction du baron de Blot : boire, manger et foutre⁴⁷.

La raison est source de toute affliction et tout plaisir vient des sens. D'où le précepte : « Estudions-nous plus à jouir qu'à connoistre⁴⁸, / Et nous servons des sens plus que de la raison ». Plus même, il faut aller contre la faculté qui nous fait voir nos maux, nous renseigne sur notre condition, nous fait savoir la vérité, qui est celle de la mort irrémédiable et surtout totale (« D'un sommeil éternel ma mort sera suivie,/ J'entre dans le néant quand je sors de la vie »⁴⁹) : « Je renonce au bon sens, je hay l'intelligence ».⁵⁰

Des Barreaux rabaisse ainsi l'homme à sa condition animale, mais dans ce que celle-ci a de plus matériel, de plus physique et de moins intellectuel : « Que fait cet Homme ayant la raison pour partage,/ Et qui du Dieu vivant est la vivante image ?// Se lever, se coucher, dormir, manger et boire, et puis roter, dormir, peter, chier, pisser :/ O ! le brave animal que l'Homme, ô voire, voire. ».

Vanité de l'homme donc et de la vie humaine ; thème fameux de l'*Ecclésiaste*, déjà largement déchristianisé, avant Des Barreaux, par d'autres : Montaigne et Charron au premier chef ; vanité dans la prétention humaine à dominer le monde animal du haut de la raison, en s'imaginant qu'une part de notre être lui demeure étrangère, infiniment supérieure à toute forme d'animalité, qui fait de l'homme l'image de Dieu et comme un petit dieu sur terre.

Des Barreaux est un hédoniste certes, mais exaspéré et désespéré, qui juge la part de souffrance et d'angoisse sans commune mesure avec celle de plaisir que le jouisseur le plus résolu parvient à se procurer. C'est à ce titre qu'il est hanté par

le motif (baroque si l'on veut) de la vanité de toute chose et du triomphe de la mort, auquel il ôte toute dimension spiritualiste et chrétienne. Aussi ne ménage-t-il pas ses imprécations contre la camarade. Soit le sonnet intitulé *Sur la mort* : « Ruine des humains, ô mort abominable !/.../ Elle prend par derrière, elle prend par devant » (la référence obscène est ici évidente) ; « Quelques-uns me diront, pourquoi s'en affliger,/ Pourquoi s'en tourmenter, c'est un mal sans remède./ Et c'est cela, morbleu, qui me fait enrager »⁵¹.

Aux discours de consolation chrétienne ou philosophique, Des Barreaux oppose l'imprécation, l'insulte, la rage, aux antipodes de la résignation pieuse, mais aussi de la maîtrise raisonnable et raisonnée des passions. Dans un autre sonnet, qui engage le lecteur (« mortel ») à prendre « tous les plaisirs que permet la Nature », Des Barreaux instaure une sorte de dialectique ou plutôt d'exaspération mutuelle de la « douleur » de la pensée de la mort et des plaisirs naturels : « ... je ne connois point, plus grand heur dans la vie,/ Que d'avoir grand sujet d'enrager de la mort »⁵².

Cela revient à s'emporter contre la condition naturelle de l'homme, de la manière la plus lucide, dans une indifférence caractérisée pour la question de l'origine : « Dieu, Nature ou Destin, que tu nous fais grand tort ! [...] qui que tu sois des trois qui conduises le sort »⁵³. En réalité, derrière ce doute affecté (qui consiste aussi bien à faire de Dieu, la même chose que « Nature ou Destin »), le principe que ne cesse d'invoquer et d'accuser le poète est bien « la Nature » : « Mortels, qui vous croyez, quand vous venez à naistre,/ Obligez à nature, ô quelle trahison ! »⁵⁴ ; « Tu ne nous donnes rien, traîtresse de Nature »⁵⁵ ; « Quelle injustice, quelle injure,/ Quelle indignité de nature »⁵⁶.

C'est la nature qui nous fait misérables, mortels et surtout conscients de l'être ; elle nous accable de maux, dont le pire est la connaissance que nous en avons. C'est à ce titre qu'elle mérite toute notre indignation. L'expression de la rage et de l'indignation contre la nature marâtre – qui est a fortiori blasphématoire, car Dieu dans cette affaire est compté pour rien ou, ce qui revient au-même, réduit à la nature traîtresse – apparaît surtout comme un plaisir bien particulier, le seul peut-être qui ne soit pas dicté par la nature, puisqu'il s'oppose à elle ; il tient dans ce geste de défi, qui renverse en une jouissance très

spéciale ce qui n'est d'abord que la peur très naturelle de mourir.

Ce plaisir particulier du défi, de la malédiction et du blasphème est tout entier engagé dans la composition et la déclamation du poème, exercice dans lequel Des Barreaux semble avoir excellé. Il est bien sûr éminemment social, résidant à la fois dans la provocation et la complicité recherchées par la déclamation orale et la circulation écrite d'énoncés qui seraient inacceptables dans le cadre une publication imprimée large, mais qui sont acceptés, recherchés et éventuellement appréciés dans la société aristocratique qu'il fréquente, où il serait tout aussi faux de croire qu'il ne comptait, soit que des contempteurs, soit que des esprits forts en accord avec ses propositions. Il est du reste très significatif que tant de contemporains doutent de son adhésion à ses propres dires, ce qui signifie qu'ils les jugent non impossibles, mais en tout cas difficiles à croire. Il n'en demeure pas moins que, dans cet espace indéterminé séparant la provocation et la complicité, l'ostentation et le retrait, l'extravagance et la lucidité, les propositions scandaleuses et le jeu des vers, dans cette zone grise, à la limite de l'inacceptable, ces énoncés étaient acceptés, voire appréciés, au même titre que l'était leur auteur, malgré ou à cause d'un comportement jugé alternativement ou simultanément transgressif et inoffensif, choquant et ridicule.

BIBLIOGRAPHIE

- ABRAHAM, C. K. *Gaston d'Orléans et sa cour: Étude littéraire*. Chapel Hill : University of North Carolina Press, 1964.
- ADAM, Antoine. *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*. Genève : Slatkine, 1935.
- BAYLE, Pierre. *Dictionnaire Historique et Critique*. 5^{ème} éd., corrigée et augmentée de remarques critiques, avec la vie de l'auteur par M. Des Maizeaux. Amsterdam (Trévoux), Compagnie des Libraires, 1734, 5 tomes.
- BOUGUEUIL, G. (éd.) *Le Parnasse des poètes satyriques*. Paris : Passage du Nord-Ouest, 2002.
- BROUILLANT, Léonce Janmart de. *Histoire de Pierre du Marteau, imprimeur à Cologne*. Paris : Quantin, 1888 ; Genève : Slatkine Reprints, 1971.

- CAVAILLÉ, Jean-Pierre. « Les frontières de l'inacceptable. Pour un réexamen de l'histoire de l'incrédulité », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé, Les limites de l'acceptable, mis en ligne le 09 nov. 2011. URL: <http://dossiersgrihl.revues.org/4746>
- CHORIER, Nicolas. *De Vita Petri Boessatii*. Grasse, 1680.
- DELATOUR, Jérôme, « Le cabinet des frères Dupuy », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, 2005-2006, n° 25-26, p. 157-200
- DES BARREAUX, Jacques Vallée. *Recueil de pièces nouvelles et galantes*. Cologne : Pierre Marteau, 1667.
- DES RÉAUX, Tallemant. *Historiettes*. Paris : Gallimard, 1961. t. II. Direction d'Antoine Adam.
- DETHAN, Georges. *La vie de Gaston d'Orléans*, Paris : de Fallois, 1992.
- FURETIERE, Antoine. *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*. La Haye, Rotterdam : Arnout & Reinier Leers, 1690
- GARASSE, F. *Mémoires*. Édité par Charles Nisard. Paris : Amyot, 1960.
- LACHÈVRE, Frédéric. *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*. Paris : H. Leclerc, 1904. 4 volumes. (Réimprimé : Genève, Slatkine Reprints, 1967).
- _____. *Le libertinage devant le Parlement de Paris: Le procès du poète Théophile du Viau (11 juillet 1623-1er Septembre 1625)*. Paris : Champion, 1909. Publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales.
- _____. *Le prince des libertins du XVIIe siècle : Jacques Vallée des Barreaux, sa vie et ses poésies (1599-1673)*. Paris: H. Leclerc, 1907
- PATIN, Guy. *Lettres*, éd. J.-H. Reveillé-Parise. Paris : Baillière, 1846.
- SCHAPIRA, Nicolas. *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle: Valentin Conrart, une histoire sociale*, Paris, Editions Champ Vallon, 2003
- TALLEMANT. *Naudeana et Patiniana*. Amsterdam, 1703.
- VANEL. *Galanteries des rois de France du commencement de la monarchie jusques à présent*. Paris, 1694.
- VIAU, Théophile de. *Œuvres complètes*. Éd. critique, publiée par Guido Saba. Paris, Rome: Nizet, Edizioni dell'Ateneo, 1978-1987. 4 tomes.
- WILLEMS, A. *Les Elsevier : Histoire et annales typographiques*. Paris, La Haye : Labitte, Nijhoff, n° 1319, p. et n° 1387, p. 355

NOTES

¹ La formule d' « illustre débauché » est de Jean Chapelain, dans une lettre du 15 décembre 1640 à Guez de Balzac.

² Voir le Dictionnaire de Furetière, qui présente de manière étonnante pour nous la formule de « illustre débauché », comme connoté de manière positive : « Débauché Quand ce mot est accompagné d'une épithète favorable, il signifie, Qui aime les plaisirs honnêtes ; la société ; la vie libre.

Un illustre débauché. St. Amant. Un agréable débauché. Epicure étoit un débauché fort sage. Le P. R. [Père Rapin]. *Des-Barreaux a été un fameux débauché.* ». Suit un quatrain que l'on trouve dans les Valesiana (1693) : « Des-Barreaux, ce vieux débauché / Affecte une reforme austere ;/ Il ne s'est pourtant retranché/ Que ce qu'il ne sçauroit plus faire. ».

³ Selon Vanel, le jeune Des Barreaux était « d'un esprit vif et d'une conversation enjouée, mais débauché et impie au dernier point », *Galanteries des rois de France du commencement de la monarchie jusques à présent*, Paris, 1694, t. 3, p. 121.

⁴ « Phylis, tout est ...tu, je meurs de la vérole,/[...]/Mon Dieu, je me repens d'avoir si mal vécu :/ Et si votre courroux à ce coup ne me tue./ Je fais vœu désormais de ne ...tre qu'en cul. », *Le Parnasse des poètes satyriques*, éd. G. Bougueuil, Paris, Passage du Nord-Ouest, p. 15.

⁵ *Recueil de pièces nouvelles et galantes*, Cologne, Pierre Marteau, 1667.

⁶ Pour ce qui est des pièces les plus libres, le plus riche est sans conteste le manuscrit acquis par la Bibliothèque de Leyde en 1980, ms. 1629, *Henri de Kizielnicki, Amorum emblemata figuris incisa studio athonis vaeni Batabo-Lugdunensis Antwerpiae-venalia apud Auctorem*, M.D.C. qui attribue à Des Barreaux 28 pièces. Sur ce ms voir éd. Baverel-Croissant, p. 184.

⁷ *Recueil Conrart*, Bibliothèque de l' Arsenal, Paris, ms 3135, ms 4124 (t. XIX), ms 4128 (t. XXIII), 4129 (t. XXIV), ms 5418 (t. IX), ms 5422 (t. XIII).

⁸ Par exemple voir le Ms Arsenal 4123, fonds Conrart, t. XVIII.

⁹ Sur Conrart voir l'ouvrage remarquable de N. Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle: Valentin Conrart, une histoire sociale*, Paris, Editions Champ Vallon, 2003. Sur les frères Dupuy, voir les études de Jérôme Delatour, « Le cabinet des frères Dupuy », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, 2005-2006, n° 25-26, p. 157-200.

¹⁰ Voir mes réflexions à ce sujet in *Postures libertines. La Culture des esprits forts*, Toulouse, Anacharsis, 2011, Avant propos.

¹¹ Pour une analyse plus approfondie de la notion d'acceptabilité, voir notre article : « Les frontières de l'inacceptable. Pour un réexamen de l'histoire de l'incrédulité », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé, Les limites de l'acceptable, mis en ligne le 09 novembre 2011. URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/4746>

¹² Voir Léonce Janmart de Brouillant, *Histoire de Pierre du Marteau, imprimeur à Cologne*, Paris, Quantin, 1888 ; Genève, Slatkine Reprints, 1971, p. 140-143. Sur les deux éditions de 1663 et de 1667 (en deux parties, voir A. Willems, Les Elsevier, Histoire et annales typographiques, Paris, La Haye, Labitte, Nijhoff, n° 1319, p. et n° 1387, p. 355

¹³ 1ère partie : « ... Recueil de quelques Pièces Curieuses, tant en prose qu'en vers, faites par les plus beaux esprits de ce temps, lesquelles ayant couru un espace de temps manuscrites parmi les Curieux, & m'estant tombées entre les mains, j'aurois creu faire injustice à leurs Auteurs, de laisser plus longtemps à peu de personnes, ce qui merite d'estre veu de tout le monde ». Deuxième partie : « J'ai fait un autre recueil de celles-ci, qui ont aussi couru quelque temps manuscrites parmi les beaux esprits, qui me les ont fournies pour en faire part au public. Le témoignage qu'ils ont donné en leur faveur, & la réputation des auteurs qui les ont composées me font esperer qu'elles ne

vous plairont pas moins que les precedentes, & que vous trouverés encore quelque chose de plus galant qui les rend bien plus recommandables... », n.

p.

¹⁴ Un exemple, entre beaucoup d'autres : lorsque Marcassus publie en 1664 sa *Libre version des odes et des épodes d'Horace*, il dédie chaque pièce à un personnage de marque et, comme le dit Lachèvre, « toute la cour de Louis XIV y passe ». Or Des Barreaux, dédicataire de l'une des odes, n'y est pas oublié, Lachèvre, p. 224.

¹⁵ Tallemant, *Naudeana et Patiniana*, Amsterdam, 1703, p. 50.

¹⁶ Il faut à cet égard corriger Tallemant qui confond le père et le grand-père, tous deux prénommés Jacques.

¹⁷ Voir l'ouvrage qui laisse beaucoup à désirer de C. K. Abraham, *Gaston d'Orléans et sa cour: Étude littéraire*. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1964 et Georges Dethan, *La vie de Gaston d'Orléans*, Paris, Éd. de Fallois, 1992.

¹⁸ Mais voir aussi, Baverel-Croissant, dans son éditions des œuvres de Des Barreaux, *op. cit.*, p. 99-108.

¹⁹ Tallemant des Réaux, *Historiettes*, A. Adam, Gallimard, 1961, t. II, p. 29-33

²⁰ Éd. citée, t. I.

²¹ Garasse, *Mémoires*, éd. Charles Nisard, Paris, Amyot, p. 78. Antoine Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, Genève, Slatkine, 1935, p. 370) nie que l'auteur de ces lettres soit Des Barreaux, contrairement à ce que la critique en avait déduit jusque là et l'identifie à ce Tircis dont se plaindra amèrement Théophile qui ne peut selon lui être Des Barreaux, mais un membre du Parlement. Il n'explique cependant pas pourquoi déjà Garasse attribue explicitement ces lettres au jeune ami de Théophile et non pas à un autre.

²² Frédéric Lachèvre, *Le libertinage devant le Parlement de Paris: Le procès du poète Théophile de Viau (11 juillet 1623-1er Septembre 1625)* ; publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales, Paris, Champion, 1909, p. 206.

²³ « Il n'y a pas long temps qu'un jeune esvanté, qui est des principaux de la cabale mystérieuse, s'en vint en la maison de S Louys trouver un de nos peres, qui avoit esté jadis son maistre en rhétorique, pour luy faire une question digne d'un tel disciple : car apres quelques complimens, il luy va dire froidement, qu'il estoit là venu expres, pour luy proposer une question, laquelle luy donnoit bien de la peine : *c'est, dit-il, mon pere, que je ne puis me persuader que le fils de Dieu se soit incarné depuis seize cens ans, comme on nous voudroit faire croire ; car qu'elle apparence y peut-il avoir en cela, que Dieu se soit fait homme ?* », p. 267.

²⁴ BNF fr. 12491, p. 134

²⁵ *Ibid.* p. 137

²⁶ Le texte dit bien « impie ou [plutôt] libertin », « pour faire le bon compagnon », ce qui veut dire clairement que Des Barreau n'était pas véritablement impie, mais *seulement* libertin, c'est-à-dire qu'il jouait à l'impie sans l'être de manière conséquente, ce qui correspond largement à l'emploi peut-être le plus usuel du terme en français comme dénotant moins une irrégion réfléchie qu'une volonté de se vanter et de se faire paraître en

société comme impie, ce qui consiste à affirmer indirectement, qu'il existait pour ce type de comportement un public plutôt bien disposé. Il était « chic » eut-on dit en d'autres temps, ou « cool » dirions nous plutôt aujourd'hui de se donner des airs d'impiété.

²⁷ Voir par exemple l'épithète attribuée à La Place : « Cy dessous gist le fameux Des Barreaux/ Patriarche des indevots :/ Et qui mourant pieux comme un apôtre,/ Croioit en Dieu tout comme un autre », cité par Lachèvre, *Le prince des libertins du XVIIe siècle : Jacques Vallée des Barreaux, sa vie et ses poésies (1599-1673)*, 1907, p. 192.

²⁸ Voir également le quatrain des *Valesiana* cité supra n. 2.

²⁹ BNF naf 1697, f° 131 r

³⁰ BNF, fr 12618, p. 73. Voir aussi Boileau, Satire I, où il est fait allusion à Des Barreaux dans les vers : « Qui fait l'homme intrépide, et tremblant de foiblesse./ Attend pour croire en Dieu que la fièvre le presse ;/ Et toujours dans l'orage au Ciel levant les mains,/ Dès que l'air est clame rit des faibles humains/ Car de penser alors qu'un Dieu tourne le monde,/ Et règle les ressorts de la machine ronde/ Ou qu'il est une vie au-delà du trépas/ C'est là, tout haut du moins ce qu'il n'avoûra pas ». Voir aussi la *Satyre des satyres* d'Edme Bousault (1666) : « [Des Barreaux] fait de l'intrépide, et, tremblant de foiblesse/ Attend, pour croire en Dieu, que la fièvre le presse,/ Et riant hors de là du sentiment commun,/ Presche que Trois font Trois et ne font jamais un. ». Voir, du même, la *Fable du faucon malade*, « A Monsieur Des Barreaux, qui ne croyoit en Dieu que lorsqu'il étoit malade », cit. par Baverel-Croissant, dans son édition, *Œuvres*, p. 63, 65-68.

³¹ « Tout le bateau est peint en noir et verni; la caisse doublée de velours noir en dedans et de drap noir en dehors, avec les coussins de maroquin de même couleur, sans qu'il soit permis aux plus grands seigneurs d'en avoir une différente en quoi que ce soit de celle du plus petit particulier; de sorte qu'il ne faut pas songer à deviner qui peut être dans une gondole fermée » Président de Brosse.

³² La vérité de cette anecdote est attestée par une lettre de Henry Arnaud, écrite le 28 janvier 1643, au lendemain de l'événement. Cité par A. Adam, Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II, p. 936.

³³ Claude Picot qui traduit les *Principes de la philosophie* de Descartes et qui l'accompagna lors de sa visite à Descartes en Hollande en 1641.

³⁴ Jean Alies, Baron de Caussade, Seigneur de Réalville, Maître d'hôtel du Roi, Receveur des Tailles et Trésorier de France à Montauban ; bref le plus haut dignitaire la région.

³⁵ S'agit-il d'un lapsus pour « greslées », comme le suppose Baverel-Croissant (*op. cit.*, p. 109) ?

³⁶ Théophile de Viau, *Œuvres*, Édition Saba, t. II, p. 39 sq.

³⁷ *Muze historique*, lettre 50, le 14 décembre 1653, cité par Baverel-Croissant, *ibid.*, p. 114.

³⁸ *De Vita Petri Boessatii*, Grasse, 1680, p. 80.

³⁹ « On me vient dire que le débauché Des Barreaux est mort ; belle âme devant Dieu, s'il y croyait ! Au moins il parlait bien comme un homme qui n'avait guère de foi pour les affaires de l'autre monde ; mais il a bien infecté de pauvres jeunes gens de son libertinage : on dit qu'il en avait quelque grain avant qu'aller en Italie ; mais à son retour il était achevé : un rieur disait que

la trop fréquente conversation des moines l'avait gâté, non pas de ces anachorètes de la Thébàïde, ou de nos bonnes gens qui s'emploient à la dévotion et à l'étude, mais de ceux qui sont en si grand nombre dans les villes d'Italie, qui ne songent à rien moins qu'à Dieu », Patin à Falconet, le 26 mai 1666, Guy Patin, *Lettres*, éd. J.-H. Reveillé-Parise, Paris, Baillière, 1846, t. III, p. 598 (passage cité par Bayle dans sa notice consacrée à Des Barreaux, dans son *Dictionnaire historique et critique*). « On ne dit plus rien de M. des Barreaux ; je ne sais où il est à présent. Il a vécu de la secte de Crémonin. Point de soin de leur âme et guère de leurs corps, si ce n'est trois pieds en terre. Il n'a pas laissé de corrompre les esprits de beaucoup de jeunes gens qui se sont laissé infatuer à ce libertin », Patin à Falconet, *ibidem*, t. III, p. 602 (ces deux textes sont attribués par erreur à Falconet par B. Croissant).

⁴⁰ Cet intérêt pour la cosmologie et pour la science est aussi affirmé dans les vers de Marcellus, *Les Amours de Pyraemon et de la belle Vénéralle*, in *Muses Illustres*, 1658 (composé entre 1658 et cette date), poème dédié à Des Barreaux : « Tu fais voir la nature à tes meilleurs amis,/ Découvres des secrets connus à peu de monde,/ Et pénétrant les airs, le feu, la terre et l'onde,/ Tu ne rencontres rien dans ce vaste univers/ Dont tu ne fasses voir les miracles divers. »

⁴¹ Nicolas Chorier, *De Vita Petri Boessatii*, Grasse, 1680, p. 80 (je remercie Jean Letrouit, Sylvain Matton et Alain Mothu de m'avoir aidé à traduire ce passage difficile, sur lequel Lachèvre commet un grave contresens, *op. cit.*, p. 185). Le même texte, qui dresse le panégyrique de Pierre de Boissat (lui-même souvent mis en cause pour son libertinage) dit aussi « à propos de Dieu, de l'éternelle majesté duquel il se déclarait l'ennemi, ni Boissat, ni Mr de Musy ne souffrirent jamais ses malsaines inventions. Quand, suivant son habitude, il l'attaquait, ce n'est pas par une réfutation ou un blâme qu'ils le réprimaient, mais par de spirituelles et agréables plaisanteries » (j'utilise ici la traduction de Lachèvre, *Disciples et successeurs...*, *op. cit.*, p. 186).

⁴² Les *Menagiana* présentent une anecdote qui s'apparente à ce passage de l'historiette, comme l'a noté Baverel-Croissant (*op. cit.*, p. 115) : Des Barreaux et d'Elbene, en carême, « voulurent manger de la viande et ne trouvèrent que du lard et des œufs, dont on leur fit une omelette. Dans le tems qu'ils la mangeoient, il survint un orage et tonnerre si terrible, qu'il sembloit qu'il allât renverser la maison où ils étoient. Monsieur des Barreaux sans se troubler prit le plat, et le jeta par la fenêtre, en disant : 'Voilà bien du bruit pour une méchante omelette au lard' ».

⁴³ Lachèvre signale deux couplets de chanson attribués dans le recueil Potocki à Des Barreaux (non repris dans l'édition Baverel-Croissant) : « Nous sommes ici demi-douzaine/ Qui ne nous mettons guères en peine/ Du vieux ni Nouveau Testament./ Et je tiens qu'il est impossible/ De trouver sous le Firmament/ Des gens moins zélés pour la Bible ». Couplet : « On ne f... point dedans la gloire/ On n'y peut ni manger ni boire./ Toujours admirer est d'un sot./ Enfin chanter toute sa vie/ Domine Deus Sabaoth/ A la fin par Dieu, on s'ennuye ». In Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, p. 95-96.

⁴⁴ Sonnet, *Homine nullum animal aut misrius aut superbius* (Pline), p. 269

⁴⁵ « Ceci seulement. Pyrrhon le Philosophe, se trouvant un jour de grande tourmente dans un bateau, montrait à ceux qu'il voyait les plus effrayés

autour de lui, et les encourageait par l'exemple d'un pourceau, qui y était, nullement soucieux de cet orage. Oserons-nous donc dire que cet avantage de la raison, de quoi nous faisons tant de fête, et pour le respect duquel nous nous tenons maîtres et empereurs du reste des créatures, ait été mis en nous pour notre tourment ? A quoi faire la connaissance des choses, si nous en perdons le repos et la tranquillité, où nous serions sans cela, et si elle nous rend de pire condition que le pourceau de Pyrrhon ? ». Mais Montaigne critiquait aussitôt cette attitude : « L'intelligence qui nous a été donnée pour notre plus grand bien, l'emploierons-nous à notre ruine, combattant le dessein de nature, et l'universel ordre des choses, qui porte que chacun use de ses outils et moyens pour sa commodité ? [...] Ferons-nous accroire à notre peau que les coups d'étrivière la chatouillent ? Et à notre goût que l'aloès soit du vin de Graves ? Le pourceau de Pyrrhon est ici de notre écot. Il est bien sans effroi à la mort, mais si on le bat, il crie et se tourmente. Forcerons-nous la générale habitude de nature, qui se voit en tout ce qui est vivant sous le ciel, de trembler sous la douleur ? Les arbres mêmes semblent gémir aux offenses qu'on leur fait », etc., *Essais*, chap. XIV .

⁴⁶ Sonnet, *Emori nolo, me mortuum esse nihili aestimo*, p. 263.

⁴⁷ « Mais je sais bien qu'on vit content./ En buvant, mangeant et f . . . », sur l'air du *Confiteor* (!). *Recueil de chansons choisies. Pour servir à l'histoire, depuis l'Année 1660, jusqu'à présent*, Bib. Nat. Ms fr. 15136, p. 20. Voir Fritz Nies, « Chansons et Vaudevilles d'un siècle devenu « classique » », Dietmar Rieger (dir.), *La Chanson française et son histoire*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1988, p. 47-57.

⁴⁸ Dans ce sonnet (*Qui multiplicat intellectum multiplicat afflictionem*, p. 272), ce précepte est présenté comme une autocitation (« je l'ai dit autrefois »). Et le vers apparaît en effet dans le sonnet « N'estre ni magistrat, ni marié, ni prestre », p. 267, pièce, dont on peut ainsi déduire qu'elle est considérablement plus ancienne que les autres poèmes cités ici. Celle-ci était une réécriture d'un sonnet de Vauquelin Des Yvetaux, qui présente le choix d'une vie libre et retirée. Des Barreaux renchérit sur les vers de Des Yvetaux et décrit une figure qui est sans plus aucun doute possible celle que les contemporains taxait de libertinage : « N'estre ni magistrat, ni marié, ni prestre/.../ s'estudier bien plus à jouir qu'a connoistre:// Pour son repos n'avoir ni maistresse, ni maistre/...// Avoir l'esprit purgé des erreur populaires//.../ Font attendre partout la mort tranquillement » (éd. citée, p. 267, le sonnet de Des Yvetaux y figure aussi p. 38). Mais dans les sonnets composés à une période plus avancée (les années 1640 ?) il ne reste plus rien de cette figure équilibrée de l'esprit fort aristocratique vivant paisiblement de ses rentes au fond d'une agréable – et fort mondaine – retraite (voir également le Sonnet *Serviet aeternum qui parvo nesciet uti*, contre les courtisans).

⁴⁹ Sonnet, *Qui multiplicat intellectum multiplicat afflictionem*, p. 272. L'affirmation de la mortalité de l'âme est une constante dans toutes ses pièces : « Nos sens s'éteignent tous quand on vient à périr./ De l'âme avec le corps ne se fait point rupture, Ce n'est qu'extinction de chaleur toute pure », Sonnet : « Mortel, qui que tu sois n'aye plus à frémir », p. 275.

⁵⁰ Sonnet, *Qui multiplicat intellectum multiplicat afflictionem*, p. 272.

⁵¹ Sonnet, *Sur la mort*, p. 268.

-
- ⁵² Sonnet, « Que ta condition, Mortel, me semble dure », p. 271.
⁵³ Sonnet, « Dieu, Nature ou Destin, que tu nous fais grand tort ! », p. 276.
⁵⁴ Sonnet, *Qui multiplicat intellectum multiplicat afflictionem*, p. 272.
⁵⁵ Sonnet, « Dieu, Nature ou Destin, que tu nous fais grand tort ! », p. 276.
⁵⁶ Stances sur l'affection de la vie, p. 277.